

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Devant la multiplication des tâches administratives et le souci de la Municipalité de Saint-Denis de rapprocher au maximum les services de ses administrés, une diversification de ces services s'est avérée indispensable, entraînant par le fait des possibilités de promotions pour les agents et dans certains cas le recrutement de nouveaux employés.

C'est ainsi que des agents communaux sont appelés à suivre la formation de Commis par l'intermédiaire du Centre de Formation des Personnels Communaux et d'autres agents auxiliaires, voir même journaliers, sont amenés à remplir des fonctions supérieures à leur grade.

Dans le but de permettre la nomination de ces agents dans le grade correspondant effectivement à leurs fonctions, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à modifier l'effectif en y ajoutant :

- 10 postes de Commis
- 10 postes d'Agent de Bureau.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous signale que les postes demandés ne seront pas pourvus immédiatement. Les postes de Commis sont pourvus par concours et ceux d'Agent de Bureau à la suite d'examen.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Approuvé
Saint-Denis, le 31 Août 1977
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
signé: Patrice MAGNIER
Pour copie conforme
le Chef de Bureau Délégué
Lo LACOSTE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ